



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de **HAUTE-SAÔNE**  
entre 2009 et 2014

Crimes et délits constatés par la

**Police et Gendarmerie nationales**

dans le département

**de HAUTE-SAÔNE**

entre 2009 et 2014



**Tableau AB.70.PN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Atteintes aux biens</b>	<b>1 540</b>	<b>1 313</b>	<b>1 328</b>	<b>1 185</b>	<b>1 393</b>	<b>1 360</b>
	<b>Vols sans violence</b>	<b>1 196</b>	<b>1 029</b>	<b>1 022</b>	<b>904</b>	<b>1 090</b>	<b>1 080</b>
35	<b>Vols liés aux véhicules à moteurs</b>	<b>383</b>	<b>276</b>	<b>291</b>	<b>240</b>	<b>351</b>	<b>281</b>
36	Vols d'automobiles	55	50	45	26	59	50
37	Vols à la roulotte	193	125	102	96	144	122
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	81	63	56	73	104	79
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	54	38	88	45	44	30
34	Vols de véhicules de transport avec fret	0	0	0	0	0	0
27	<b>Cambriolages</b>	<b>210</b>	<b>195</b>	<b>161</b>	<b>177</b>	<b>188</b>	<b>178</b>
28	Cambriolages de locaux d'habitations principales	83	91	81	104	96	87
29	Cambriolages de résidences secondaires	6	4	1	2	5	4
30	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	82	66	55	38	48	51
30	Cambriolages d'autres lieux	39	34	24	33	39	36
32	<b>Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)</b>	<b>474</b>	<b>413</b>	<b>407</b>	<b>333</b>	<b>417</b>	<b>434</b>
42	Vols à la tire	34	23	39	24	34	34
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	107	143	168	126	146	184
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	333	247	200	183	237	216
31	<b>Autres vols sans violence</b>	<b>129</b>	<b>145</b>	<b>163</b>	<b>154</b>	<b>134</b>	<b>187</b>
33	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	1	1	4	3	7	3
39	Vols à l'étalage	55	82	78	77	57	82
40	Vols simples sur chantier	9	8	11	7	11	4
41	Vols simples sur exploitations agricoles	2	1	4	3	2	5
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	62	53	66	64	57	93
	<b>Vols avec violences</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>53</b>	<b>37</b>
15	<b>Vols à main armée</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
16	Vols à main armée contre des établissements financiers	0	0	0	0	0	0
17	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	0	3	2	2	6	3
18	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	1	0	0	0	0	0
19	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	0	1	2	0	2	0
19	Autres vols à main armée	0	0	1	0	0	1
20	<b>Vols avec armes blanches</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
21	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	1	2	1	1	6	2
22	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	0	1	0	0	0	0
22	Autres vols avec armes blanches	2	2	2	2	5	3
23	<b>Vols violents sans arme</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>28</b>
24	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	0	1	0	1	1	1
25	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	3	4	2	3	5	1
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	14	13	24	19	14	11
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	10	13	11	19	14	15
	<b>Destructions, dégradations</b>	<b>313</b>	<b>244</b>	<b>261</b>	<b>234</b>	<b>250</b>	<b>243</b>
62	Incendies volontaires de biens publics	5	3	4	7	6	2
63	Incendies volontaires de biens privés	32	50	30	34	40	46
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	1	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	39	15	15	26	22	37
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	62	62	88	66	94	85
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	175	114	123	101	88	73

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de **HAUTE-SAÔNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau AB.70.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Atteintes aux biens</b>	-	- 14,7	+ 1,1	- 10,8	+ 17,6	- 2,4
	<b>Vols sans violence</b>	-	- 14,0	- 0,7	- 11,5	+ 20,6	- 0,9
35	<b>Vols liés aux véhicules à moteurs</b>	-	- 27,9	+ 5,4	- 17,5	+ 46,3	- 19,9
35	Vols d'automobiles	-	- 9,1	- 10,0	- 42,2	+ 126,9	- 15,3
37	Vols à la roulotte	-	- 35,2	- 18,4	- 5,9	+ 50,0	- 15,3
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 22,2	- 11,1	+ 30,4	+ 42,5	- 24,0
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	- 29,6	+ 131,6	- 48,9	- 2,2	- 31,8
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
27	<b>Cambriolages</b>	-	- 7,1	- 17,4	+ 9,9	+ 6,2	- 5,3
28	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 9,6	- 11,0	+ 28,4	- 7,7	- 9,4
29	Cambriolages de résidences secondaires	-	ns	ns	ns	ns	ns
30	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	- 19,5	- 16,7	- 30,9	+ 26,3	+ 6,3
30	Cambriolages d'autres lieux	-	- 12,8	- 29,4	+ 37,5	+ 18,2	- 7,7
32	<b>Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)</b>	-	- 12,9	- 1,5	- 18,2	+ 25,2	+ 4,1
32	Vols à la tire	-	- 32,4	+ 69,6	- 38,5	+ 41,7	- 0,0
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	+ 33,6	+ 17,5	- 25,0	+ 15,9	+ 26,0
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	- 25,8	- 19,0	- 8,5	+ 29,5	- 8,9
31	<b>Autres vols sans violence</b>	-	+ 12,4	+ 12,4	- 5,5	- 13,0	+ 39,6
33	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	ns	ns	ns	ns	ns
39	Vols à l'étalage	-	+ 49,1	- 4,9	- 1,3	- 26,0	+ 43,9
40	Vols simples sur chantier	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	- 14,5	+ 24,5	- 3,0	- 10,9	+ 63,2
	<b>Vols avec violences</b>	-	+ 29,0	+ 12,5	+ 4,4	+ 12,8	- 30,2
15	<b>Vols à main armée</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Vols avec armes blanches</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
23	<b>Vols violents sans arme</b>	-	+ 14,8	+ 19,4	+ 13,5	- 19,0	- 17,6
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	-	ns	+ 84,6	ns	ns	ns
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Destructions, dégradations</b>	-	- 22,0	+ 7,0	- 10,3	+ 6,8	- 2,8
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	+ 56,3	- 40,0	+ 13,3	+ 17,6	+ 15,0
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	ns	ns	+ 73,3	- 15,4	+ 68,2
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	- 0,0	+ 41,9	- 25,0	+ 42,4	- 9,6
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	- 34,9	+ 7,9	- 17,9	- 12,9	- 17,0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



**Tableau AB.70.GN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Atteintes aux biens</b>	<b>2 935</b>	<b>2 998</b>	<b>2 900</b>	<b>3 460</b>	<b>3 457</b>	<b>3 771</b>
	<b>Vols sans violence</b>	<b>2 623</b>	<b>2 659</b>	<b>2 629</b>	<b>3 046</b>	<b>3 094</b>	<b>3 296</b>
35	<b>Vols liés aux véhicules à moteurs</b>	<b>752</b>	<b>731</b>	<b>748</b>	<b>718</b>	<b>708</b>	<b>831</b>
36	Vols d'automobiles	169	163	206	165	155	182
37	Vols à la roulotte	304	308	299	310	234	308
38	<b>Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés</b>	<b>160</b>	<b>160</b>	<b>161</b>	<b>193</b>	<b>268</b>	<b>280</b>
34	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	119	99	82	50	51	60
	Vols de véhicules de transport avec fret	0	1	0	0	0	1
27	<b>Cambriolages</b>	<b>721</b>	<b>793</b>	<b>743</b>	<b>866</b>	<b>831</b>	<b>924</b>
28	Cambriolages de locaux d'habitations principales	304	292	314	392	332	355
29	Cambriolages de résidences secondaires	66	69	55	79	75	118
30	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	248	302	231	238	270	236
	Cambriolages d'autres lieux	103	130	143	157	154	215
32	<b>Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)</b>	<b>778</b>	<b>755</b>	<b>754</b>	<b>978</b>	<b>1 076</b>	<b>1 093</b>
42	<b>Vols à la tire</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>75</b>	<b>86</b>	<b>69</b>
43	<b>Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés</b>	<b>489</b>	<b>520</b>	<b>482</b>	<b>517</b>	<b>497</b>	<b>497</b>
	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	252	214	248	386	493	527
31	<b>Autres vols sans violence</b>	<b>372</b>	<b>380</b>	<b>384</b>	<b>484</b>	<b>479</b>	<b>448</b>
33	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	23	19	10	17	13	15
39	Vols à l'étalage	82	89	76	101	98	122
40	Vols simples sur chantier	71	55	53	61	52	42
41	Vols simples sur exploitations agricoles	57	36	70	85	90	91
	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	139	181	175	220	226	178
	<b>Vols avec violences</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	<b>41</b>	<b>41</b>
15	<b>Vols à main armée</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
16	Vols à main armée contre des établissements financiers	0	1	0	0	1	0
17	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	3	2	3	4	2	2
18	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	1	0	0	0
19	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	4	2	4	4	2	0
	Autres vols à main armée	2	1	2	0	0	1
20	<b>Vols avec armes blanches</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>6</b>
21	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	2	3	7	1	4	0
22	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	0	1	2	1	2	5
	Autres vols avec armes blanches	4	3	2	1	5	1
23	<b>Vols violents sans arme</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>32</b>
24	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	0	2	1	1	2	3
25	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	4	6	2	3	2	4
26	<b>Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
	<b>Vols violents sans arme contre d'autres victimes</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>20</b>
	<b>Destructions, dégradations</b>	<b>270</b>	<b>294</b>	<b>234</b>	<b>370</b>	<b>322</b>	<b>434</b>
62	Incendies volontaires de biens publics	8	28	8	16	12	15
63	Incendies volontaires de biens privés	52	72	42	50	47	63
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	89	101	87	119	103	140
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	77	65	63	105	91	119
68	<b>Destructions et dégradations de véhicules privés</b>	<b>44</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>80</b>	<b>69</b>	<b>97</b>

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



**Tableau AB.70.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Atteintes aux biens</b>	-	+ 2,1	- 3,3	+ 19,3	- 0,1	+ 9,1
	<b>Vols sans violence</b>	-	+ 1,4	- 1,1	+ 15,9	+ 1,6	+ 6,5
35	<b>Vols liés aux véhicules à moteurs</b>	-	- 2,8	+ 2,3	- 4,0	- 1,4	+ 17,4
35	Vols d'automobiles	-	- 3,6	+ 26,4	- 19,9	- 6,1	+ 17,4
37	Vols à la roulotte	-	+ 1,3	- 2,9	+ 3,7	- 24,5	+ 31,6
38	<b>Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés</b>	-	- 0,0	+ 0,6	+ 19,9	+ 38,9	+ 4,5
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	- 16,8	- 17,2	- 39,0	+ 2,0	+ 17,6
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
27	<b>Cambriolages</b>	-	+ 10,0	- 6,3	+ 16,6	- 4,0	+ 11,2
28	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	- 3,9	+ 7,5	+ 24,8	- 15,3	+ 6,9
29	Cambriolages de résidences secondaires	-	+ 4,5	- 20,3	+ 43,6	- 5,1	+ 57,3
30	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	+ 21,8	- 23,5	+ 3,0	+ 13,4	- 12,6
30	Cambriolages d'autres lieux	-	+ 26,2	+ 10,0	+ 9,8	- 1,9	+ 39,6
32	<b>Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)</b>	-	- 3,0	- 0,1	+ 29,7	+ 10,0	+ 1,6
42	<b>Vols à la tire</b>	-	- 43,2	+ 14,3	+ 212,5	+ 14,7	- 19,8
43	<b>Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés</b>	-	+ 6,3	- 7,3	+ 7,3	- 3,9	- 0,0
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	- 15,1	+ 15,9	+ 55,6	+ 27,7	+ 6,9
31	<b>Autres vols sans violence</b>	-	+ 2,2	+ 1,1	+ 26,0	- 1,0	- 6,5
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	ns	ns	ns	ns	ns
33	Vols à l'étalage	-	+ 8,5	- 14,6	+ 32,9	- 3,0	+ 24,5
39	Vols simples sur chantier	-	- 22,5	- 3,6	+ 15,1	- 14,8	- 19,2
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	- 36,8	+ 94,4	+ 21,4	+ 5,9	+ 1,1
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	+ 30,2	- 3,3	+ 25,7	+ 2,7	- 21,2
	<b>Vols avec violences</b>	-	+ 7,1	- 17,8	+ 18,9	- 6,8	- 0,0
15	<b>Vols à main armée</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Vols avec armes blanches</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Vols violents sans arme</b>	-	+ 18,5	ns	+ 106,3	- 24,2	+ 28,0
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	<b>Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
26	<b>Vols violents sans arme contre d'autres victimes</b>	-	ns	ns	+ 266,7	ns	ns
	<b>Destructions, dégradations</b>	-	+ 8,9	- 20,4	+ 58,1	- 13,0	+ 34,8
62	Incendies volontaires de biens publics	-	+ 250,0	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	+ 38,5	- 41,7	+ 19,0	- 6,0	+ 34,0
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	+ 13,5	- 13,9	+ 36,8	- 13,4	+ 35,9
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	- 15,6	- 3,1	+ 66,7	- 13,3	+ 30,8
68	<b>Destructions et dégradations de véhicules privés</b>	-	- 36,4	+ 21,4	+ 135,3	- 13,8	+ 40,6

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



**Tableau AV.70.PN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>321</b>	<b>342</b>	<b>379</b>	<b>365</b>	<b>398</b>	<b>465</b>
	<b>Violences physiques crapuleuses</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>53</b>	<b>37</b>
	<b>Vols avec violences</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>53</b>	<b>37</b>
	Vols à main armée	1	4	5	2	8	4
	Vols avec armes blanches	3	5	3	3	11	5
	<b>Vols violents sans arme</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>37</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>28</b>
2	<b>Autres violences physiques crapuleuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
	<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>215</b>	<b>215</b>	<b>249</b>	<b>242</b>	<b>239</b>	<b>293</b>
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels ( <i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i> )	183	183	210	212	205	225
3	Homicides pour d'autres motifs	0	0	0	0	0	0
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	0	0	0	1	1	2
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	0	0	0	0	0	0
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	1	2	3	1	2	4
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	12	10	14	5	11	40
73	Violences à dépositaires autorité	19	20	22	23	20	22
	<b>Violences sexuelles</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>15</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>40</b>
46	Viols sur des majeur(e)s	5	3	3	7	3	3
47	Viols sur des mineur(e)s	0	5	2	5	2	6
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	5	5	2	7	6	15
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	6	10	8	4	8	16
	<b>Menaces et chantages</b>	<b>59</b>	<b>64</b>	<b>70</b>	<b>53</b>	<b>87</b>	<b>95</b>
11	<b>Menaces ou chantages pour extorsion de fonds</b>	11	15	6	11	16	16
12	<b>Menaces ou chantages dans un autre but</b>	48	49	64	42	71	79

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



**Tableau AV.70.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	-	+ 6,5	+ 10,8	- 3,7	+ 9,0	+ 16,8
	<b>Violences physiques crapuleuses</b>	-	+ 29,0	+ 12,5	+ 4,4	+ 12,8	- 30,2
	<b>Vols avec violences</b>	-	+ 29,0	+ 12,5	+ 4,4	+ 12,8	- 30,2
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Vols violents sans arme</b>	-	+ 14,8	+ 19,4	+ 13,5	- 19,0	- 17,6
2	<b>Autres violences physiques crapuleuses</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	-	- 0,0	+ 15,8	- 2,8	- 1,2	+ 22,6
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels ( <i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i> )	-	- 0,0	+ 14,8	+ 1,0	- 3,3	+ 9,8
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	ns	ns	ns	ns	+ 263,6
73	Violences à dépositaires autorité	-	ns	+ 10,0	+ 4,5	ns	+ 10,0
	<b>Violences sexuelles</b>	-	+ 43,8	ns	+ 53,3	ns	+ 110,5
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
47	Viols sur des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Menaces et chantages</b>	-	+ 8,5	+ 9,4	- 24,3	+ 64,2	+ 9,2
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	+ 2,1	+ 30,6	- 34,4	+ 69,0	+ 11,3

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de **HAUTE-SAÔNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau AV.70.GN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>630</b>	<b>645</b>	<b>683</b>	<b>863</b>	<b>957</b>	<b>1 041</b>
	<b>Violences physiques crapuleuses</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	<b>41</b>	<b>41</b>
	<b>Vols avec violences</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	<b>41</b>	<b>41</b>
	Vols à main armée	9	6	10	8	5	3
	Vols avec armes blanches	6	7	11	3	11	6
	<b>Vols violents sans arme</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>33</b>	<b>25</b>	<b>32</b>
2	<b>Autres violences physiques crapuleuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
	<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>442</b>	<b>423</b>	<b>443</b>	<b>558</b>	<b>578</b>	<b>646</b>
7	<b>Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels</b> <i>(Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)</i>	<b>385</b>	<b>378</b>	<b>381</b>	<b>462</b>	<b>481</b>	<b>535</b>
3	Homicides pour d'autres motifs	1	0	3	2	2	2
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	4	4	9	3	3	2
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	0	2	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	2	0	0	0	0	0
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	1	0
10	Séquestrations	6	3	4	3	4	5
52	<b>Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>26</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>65</b>
73	<b>Violences à dépositaires autorité</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>37</b>
	<b>Violences sexuelles</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>51</b>	<b>85</b>	<b>105</b>	<b>84</b>
46	Viols sur des majeur(e)s	11	4	9	12	7	10
47	<b>Viols sur des mineur(e)s</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>13</b>
48	<b>Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>8</b>
49	<b>Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>24</b>	<b>34</b>	<b>60</b>	<b>53</b>
	<b>Menaces et chantages</b>	<b>110</b>	<b>144</b>	<b>152</b>	<b>176</b>	<b>233</b>	<b>270</b>
11	<b>Menaces ou chantages pour extorsion de fonds</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>23</b>
12	<b>Menaces ou chantages dans un autre but</b>	<b>108</b>	<b>119</b>	<b>136</b>	<b>160</b>	<b>214</b>	<b>247</b>

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.



**Tableau AV.70.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	-	+ 2,4	+ 5,9	+ 26,4	+ 10,9	+ 8,8
	<b>Violences physiques crapuleuses</b>	-	+ 7,1	- 17,8	+ 18,9	- 6,8	- 0,0
	<b>Vols avec violences</b>	-	+ 7,1	- 17,8	+ 18,9	- 6,8	- 0,0
	Vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Vols violents sans arme</b>	-	+ 18,5	ns	+ 106,3	- 24,2	+ 28,0
2	<b>Autres violences physiques crapuleuses</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	-	- 4,3	+ 4,7	+ 26,0	+ 3,6	+ 11,8
7	<b>Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels</b> <i>(Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)</i>	-	- 1,8	+ 0,8	+ 21,3	+ 4,1	+ 11,2
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	<b>Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants</b>	-	ns	+ 30,0	+ 119,2	- 0,0	+ 14,0
73	<b>Violences à dépositaires autorité</b>	-	ns	ns	+ 55,0	- 9,7	+ 32,1
	<b>Violences sexuelles</b>	-	- 8,3	+ 54,5	+ 66,7	+ 23,5	- 20,0
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	ns	ns
47	<b>Viols sur des mineur(e)s</b>	-	ns	ns	+ 100,0	- 7,1	ns
48	<b>Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
49	<b>Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s</b>	-	ns	+ 166,7	+ 41,7	+ 76,5	- 11,7
	<b>Menaces et chantages</b>	-	+ 30,9	+ 5,6	+ 15,8	+ 32,4	+ 15,9
11	<b>Menaces ou chantages pour extorsion de fonds</b>	-	+ 1 150,0	ns	ns	ns	+ 21,1
12	<b>Menaces ou chantages dans un autre but</b>	-	+ 10,2	+ 14,3	+ 17,6	+ 33,8	+ 15,4

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de **HAUTE-SAÔNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau ES.70.PN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	<b>362</b>	<b>284</b>	<b>225</b>	<b>244</b>	<b>186</b>	<b>219</b>
	<b>Escroqueries et infractions assimilées</b>	<b>351</b>	<b>270</b>	<b>218</b>	<b>236</b>	<b>175</b>	<b>201</b>
<b>91</b>	<b>Escroqueries et abus de confiance**</b>	<b>111</b>	<b>124</b>	<b>120</b>	<b>111</b>	<b>106</b>	<b>140</b>
89	Falsification et usages de chèques volés	115	42	40	79	35	10
<b>90</b>	<b>Falsification et usages de cartes de crédit**</b>	<b>111</b>	<b>98</b>	<b>48</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>44</b>
92	Infractions à la législation sur les chèques	4	2	5	10	1	3
84	Faux en écriture publique et authentique	2	0	0	1	0	0
85	Autres faux en écriture	6	2	2	1	2	4
86	Fausse monnaie	2	2	3	2	1	0
	<b>Infractions économiques et financières</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>18</b>
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	1	0	1	2	3	0
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	0	0	0	0	0	0
93	Travail clandestin	3	9	5	5	2	9
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	2	0	0	0	0	0
95	Marchandise - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	0	0
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	1	3	0	1	3	4
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	1	0	0	0	0	0
102	Achats et ventes sans factures	0	0	0	0	0	0
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	0	0	0	0	0	1
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	0	1	1	0	0	1
105	Fraudes fiscales	1	0	0	0	0	0
<b>106</b>	<b>Autres délits économiques et financiers***</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

\*\* Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2014)

\*\*\* Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de **HAUTE-SAÔNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau ES.70.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	-	- 21,5	- 20,8	+ 8,4	- 23,8	+ 17,7
	<b>Escroqueries et infractions assimilées</b>	-	- 23,1	- 19,3	+ 8,3	- 25,8	+ 14,9
<b>91</b>	<b>Escroqueries et abus de confiance**</b>	-	+ 11,7	- 3,2	- 7,5	- 4,5	+ 32,1
89	Falsification et usages de chèques volés	-	- 63,5	- 4,8	+ 97,5	- 55,7	ns
<b>90</b>	<b>Falsification et usages de cartes de crédit**</b>	-	- 11,7	- 51,0	- 33,3	- 6,3	+ 46,7
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	ns	ns	ns	ns	ns
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	ns	ns	ns	ns	ns
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Infractions économiques et financières</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	ns	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
<b>106</b>	<b>Autres délits économiques et financiers***</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

\*\* Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

\*\*\* Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de **HAUTE-SAÔNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau ES.70.GN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	<b>529</b>	<b>541</b>	<b>454</b>	<b>584</b>	<b>812</b>	<b>768</b>
	<b>Escroqueries et infractions assimilées</b>	<b>483</b>	<b>506</b>	<b>430</b>	<b>526</b>	<b>768</b>	<b>701</b>
<b>91</b>	<b>Escroqueries et abus de confiance**</b>	<b>282</b>	<b>311</b>	<b>275</b>	<b>395</b>	<b>495</b>	<b>471</b>
<b>89</b>	<b>Falsification et usages de chèques volés</b>	<b>124</b>	<b>88</b>	<b>70</b>	<b>62</b>	<b>168</b>	<b>146</b>
<b>90</b>	<b>Falsification et usages de cartes de crédit**</b>	<b>39</b>	<b>61</b>	<b>44</b>	<b>22</b>	<b>42</b>	<b>28</b>
92	Infractions à la législation sur les chèques	12	26	18	6	21	25
84	Faux en écriture publique et authentique	4	2	5	10	5	6
85	Autres faux en écriture	20	17	14	27	27	24
86	Fausse monnaie	2	1	4	4	10	1
	<b>Infractions économiques et financières</b>	<b>46</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>58</b>	<b>44</b>	<b>67</b>
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	4	3	2	0	1	1
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	1	0	0	0	1	0
93	Travail clandestin	14	22	11	31	21	27
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	3	3	0	1	0	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	1	2
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	5	2	3	7	5	2
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	2	0	1	8	2	10
102	Achats et ventes sans factures	1	1	0	0	0	2
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	5	1	3	2	3	5
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	4	1	3	7	7	9
105	Fraudes fiscales	0	0	0	1	1	4
<b>106</b>	<b>Autres délits économiques et financiers***</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières» ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012, un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

\*\* Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2014)

\*\*\* Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de **HAUTE-SAÔNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau ES.70.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	-	+ 2,3	- 16,1	+ 28,6	+ 39,0	- 5,4
	<b>Escroqueries et infractions assimilées</b>	-	+ 4,8	- 15,0	+ 22,3	+ 46,0	- 8,7
<b>91</b>	<b>Escroqueries et abus de confiance**</b>	-	+ 10,3	- 11,6	+ 43,6	+ 25,3	- 4,8
<b>89</b>	<b>Falsification et usages de chèques volés</b>	-	- 29,0	- 20,5	- 11,4	+ 171,0	- 13,1
<b>90</b>	<b>Falsification et usages de cartes de crédit**</b>	-	+ 56,4	- 27,9	- 50,0	+ 90,9	- 33,3
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	+ 116,7	ns	ns	+ 250,0	+ 19,0
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	ns	ns	+ 92,9	- 0,0	- 11,1
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Infractions économiques et financières</b>	-	- 23,9	- 31,4	+ 141,7	- 24,1	+ 52,3
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	ns	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	+ 57,1	ns	+ 181,8	- 32,3	+ 28,6
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
<b>106</b>	<b>Autres délits économiques et financiers***</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières» ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012, un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

\*\* Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

\*\*\* Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de HAUTE-SAÔNE  
entre 2009 et 2014

**Tableau IR.70.PN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>418</b>	<b>296</b>	<b>289</b>	<b>317</b>	<b>216</b>	<b>201</b>
	<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>314</b>	<b>205</b>	<b>199</b>	<b>226</b>	<b>157</b>	<b>132</b>
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	7	5	1	3	3	4
56	Usage-revente de stupéfiants	28	34	41	22	15	8
57	Usage de stupéfiants	279	166	156	200	139	119
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	0	0	1	1	0	1
	<b>Infractions à la législation sur les étrangers**</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	26	9	5	9	0	0
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	1	0	0	0	0	0
71	Autres infractions à la police des étrangers**	0	0	0	0	1	1
	<b>Faux documents</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
81	Faux documents d'identité	1	1	0	0	0	0
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	1	1	1	2	1	0
83	Autres faux documents administratifs	0	1	0	0	1	0
	<b>Infractions à la législation sur de travail</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
93	Travail clandestin	3	9	5	5	2	9
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	2	0	0	0	0	0
95	Marchandise - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	0	0
	<b>Autres infractions révélées par l'action des services</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>79</b>	<b>75</b>	<b>54</b>	<b>59</b>
44	Recels	19	18	20	18	18	28
74	Port ou détention armes prohibées	51	51	59	56	36	28
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	0	0	0	1	0	1
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	0	0	0	0	0
79	Atteintes à l'environnement	0	1	0	0	0	2
80	Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0
45	Proxénétisme	0	0	0	0	0	0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

\*\* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à larrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 ([http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\\_36394.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf)), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de **HAUTE-SAÔNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau IR.70.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	-	<b>- 29,2</b>	<b>- 2,4</b>	<b>+ 9,7</b>	<b>- 31,9</b>	<b>- 6,9</b>
	<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	-	<b>- 34,7</b>	<b>- 2,9</b>	<b>+ 13,6</b>	<b>- 30,5</b>	<b>- 15,9</b>
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
56	Usage-revente de stupéfiants	-	+ 21,4	+ 20,6	- 46,3	ns	ns
57	Usage de stupéfiants	-	- 40,5	- 6,0	+ 28,2	- 30,5	- 14,4
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Infractions à la législation sur les étrangers**</b>	-	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Faux documents</b>	-	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Infractions à la législation sur de travail</b>	-	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Autres infractions révélées par l'action des services</b>	-	<b>- 0,0</b>	<b>+ 12,9</b>	<b>- 5,1</b>	<b>- 28,0</b>	<b>+ 9,3</b>
44	Recels	-	ns	ns	ns	ns	+ 55,6
74	Port ou détention armes prohibées	-	- 0,0	+ 15,7	- 5,1	- 35,7	- 22,2
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

\*\* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 ([http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\\_36394.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf)), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de HAUTE-SAÔNE  
entre 2009 et 2014

**Tableau IR.70.GN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>465</b>	<b>409</b>	<b>293</b>	<b>473</b>	<b>482</b>	<b>530</b>
	<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>278</b>	<b>226</b>	<b>180</b>	<b>313</b>	<b>303</b>	<b>335</b>
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	9	6	16	7	10	6
56	Usage-revente de stupéfiants	32	61	23	75	40	73
57	Usage de stupéfiants	189	152	120	194	218	237
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	48	7	21	37	35	19
	<b>Infractions à la législation sur les étrangers**</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	13	7	5	5	1	1
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	1	0	0	2	0	0
71	Autres infractions à la police des étrangers**	1	0	0	0	0	0
	<b>Faux documents</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>16</b>
81	Faux documents d'identité	0	1	0	3	2	0
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	4	4	6	9	13	5
83	Autres faux documents administratifs	4	6	5	11	12	11
	<b>Infractions à la législation sur de travail</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>22</b>	<b>29</b>
93	Travail clandestin	14	22	11	31	21	27
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	3	3	0	1	0	0
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	0	0	0	1	2
	<b>Autres infractions révélées par l'action des services</b>	<b>147</b>	<b>140</b>	<b>86</b>	<b>98</b>	<b>129</b>	<b>149</b>
44	Recels	90	94	49	50	88	66
74	Port ou détention armes prohibées	43	26	22	28	27	58
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	0	0	1	0	0	2
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	1	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	0	0	2	0	0
79	Atteintes à l'environnement	12	19	13	17	12	22
80	Chasse et pêche	2	1	1	0	0	1
45	Proxénétisme	0	0	0	0	2	0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

\*\* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 ([http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\\_36394.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf)), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de **HAUTE-SAÔNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau IR.70.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	-	<b>- 12,0</b>	<b>- 28,4</b>	<b>+ 61,4</b>	<b>+ 1,9</b>	<b>+ 10,0</b>
	<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	-	<b>- 18,7</b>	<b>- 20,4</b>	<b>+ 73,9</b>	<b>- 3,2</b>	<b>+ 10,6</b>
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
56	Usage-revente de stupéfiants	-	+ 90,6	- 62,3	+ 226,1	- 46,7	+ 82,5
57	Usage de stupéfiants	-	- 19,6	- 21,1	+ 61,7	+ 12,4	+ 8,7
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	ns	+ 200,0	+ 76,2	- 5,4	ns
	<b>Infractions à la législation sur les étrangers**</b>	-	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Faux documents</b>	-	<b>ns</b>	<b>ns</b>	<b>+ 109,1</b>	<b>+ 17,4</b>	<b>ns</b>
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Infractions à la législation sur de travail</b>	-	<b>+ 47,1</b>	<b>ns</b>	<b>+ 190,9</b>	<b>- 31,3</b>	<b>+ 31,8</b>
93	Travail clandestin	-	+ 57,1	ns	+ 181,8	- 32,3	+ 28,6
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Autres infractions révélées par l'action des services</b>	-	<b>- 4,8</b>	<b>- 38,6</b>	<b>+ 14,0</b>	<b>+ 31,6</b>	<b>+ 15,5</b>
44	Recels	-	+ 4,4	- 47,9	+ 2,0	+ 76,0	- 25,0
74	Port ou détention armes prohibées	-	- 39,5	- 15,4	+ 27,3	- 3,6	+ 114,8
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	+ 83,3
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

\*\* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 ([http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\\_36394.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf)), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de **HAUTE-SAÔNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau AU.70.PN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
50	Atteintes sexuelles	16	11	10	10	15	8
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	18	12	14	12	24	34
14	Violations de domicile	1	7	4	2	6	0
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	36	25	11	25	15	22
54	Non versement de pension alimentaire	15	16	10	4	10	9
72	Outrages à dépositaires autorité	29	18	25	30	24	26
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	0	1	0	0	0	0
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	1	0	0	0	0
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	0	0	0	0	0	0
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	0	0	0	1	1	2
107	Autres délits	74	68	76	63	89	89

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

**Tableau AU.70.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
50	Atteintes sexuelles	-	ns	ns	ns	ns	ns
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	ns	ns	ns	+ 100,0	+ 41,7
14	Violations de domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	- 30,6	ns	+ 127,3	ns	+ 46,7
54	Non versement de pension alimentaire	-	ns	ns	ns	ns	ns
72	Outrages à dépositaires autorité	-	ns	+ 38,9	+ 20,0	- 20,0	+ 8,3
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
107	Autres délits	-	- 8,1	+ 11,8	- 17,1	+ 41,3	- 0,0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département de **HAUTE-SAÔNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau AU.70.GN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
50	Atteintes sexuelles	24	36	39	28	30	36
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	49	88	84	73	116	161
14	Violations de domicile	14	16	10	17	25	21
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	120	102	159	123	113	148
54	Non versement de pension alimentaire	58	55	58	76	66	88
72	Outrages à dépositaires autorité	36	28	35	37	35	29
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	1	1	0	2	2	2
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	2	0	2	0	3	1
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	5	4	7	2	6	2
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	7	11	11	19	21	27
107	Autres délits	153	154	175	254	264	289

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.

**Tableau AU.70.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département de HAUTE-SAÔNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
50	Atteintes sexuelles	-	+ 50,0	+ 8,3	- 28,2	+ 7,1	+ 20,0
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	+ 79,6	- 4,5	- 13,1	+ 58,9	+ 38,8
14	Violations de domicile	-	ns	ns	ns	+ 47,1	- 16,0
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	- 15,0	+ 55,9	- 22,6	- 8,1	+ 31,0
54	Non versement de pension alimentaire	-	- 5,2	+ 5,5	+ 31,0	- 13,2	+ 33,3
72	Outrages à dépositaires autorité	-	- 22,2	+ 25,0	+ 5,7	- 5,4	- 17,1
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	ns	ns	ns	+ 10,5	+ 28,6
107	Autres délits	-	+ 0,7	+ 13,6	+ 45,1	+ 3,9	+ 9,5

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.